Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit budgétaire supplémentaire de 25’000 francs pour l’année 2019 et un crédit d’engagement de 75'000 francs pour les années suivantes pour l’engagement d’un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour augmenter les lignes budgétaires 79000 / 301xx et 79000 / 305xx y relatives pour un montant total de 25’000 francs du budget 2019, et de 75’000 francs pour les années suivantes.

Une réorganisation du personnel communal a été effectuée fin 2017 et a été mise en œuvre le 1er janvier 2018. Votre Autorité s’est vue présenter un rapport d’information le 26 avril 2018.

Cette réorganisation avait notamment pour objectif d’autonomiser les services en visant une meilleure efficience de travail.

Le nouvel organigramme a démontré ses preuves et il n’est pas à remettre en question.

Toutefois, plusieurs fonctions sont aujourd’hui attribuées à une seule personne et, compte tenu des multiples projets d’investissement à venir, l’objet de notre demande est d’engager une nouvelle personne à 0.7 EPT pour l’affecter aux fonctions de cheffe du secteur Aménagement et constructions et assistante administrative du service Territoire.

2 Développement

Depuis le 1er janvier 2018, le nouvel organigramme suite à la réorganisation du personnel communal effectuée en 2017 a montré ses effets. Il en résulte après plus d’un an d’expérience que certains ajustements sont nécessaires pour les raisons suivantes :

- départs de collaborateurs
- adaptations des temps de travail de certains collaborateurs
- arrivée de nouvelles tâches

A noter que les départs et adaptations de temps de travail permettent d’ajuster les affectations aux fonctions pour mieux remplir les objectifs fondamentaux de la réorganisation qui sont :

- l’autonomie des services et des secteurs
- ne dépendre que d’un seul chef

Lors d’arrivée de nouvelles tâches, l’augmentation ou la migration du nombre d’EPT oblige indéniablement à multiplier le nombre de personnes dans un secteur et, par effet de conséquence, disperse la concentration d’une personne à une ou deux fonctions.

Or, différents grands projets d’investissement à venir vont mobiliser plus de ressources internes pour les réaliser sur plusieurs années. Nous citons en particulier les projets d’/ de :

- équipement et mise en place du pôle de développement économique (PDE)
- développement du nouveau plan d’aménagement local (PAL)
- rénovation et mise aux normes du collège des Tertres
- développement de la parcelle du Troglo
- aménagement d’un lieu d’accueil pour le parascolaire

- adaptation des structures publiques en vue de l'augmentation de population à l'horizon 2030 (+650 habitants et +2'700 emplois).

Aujourd'hui, notre chef de service Territoire, qui assume en sus la fonction de chef de secteur Aménagement et constructions, subit une surcharge visible de son travail.

Le secteur Aménagement et constructions traite au quotidien toutes les demandes urbanistiques communales. L'exécution de ces tâches quotidiennes ne permet pas à notre collaborateur de consacrer suffisamment de temps aux projets futurs importants et vitaux pour le développement de notre commune.

3 Travaux projetés

Compte tenu des différents grands projets d'investissement, le Conseil communal souhaite libérer le chef de service Territoire des tâches régulières quotidiennes et chronophages afin qu'il puisse se consacrer en majorité à la réalisation des grands projets qui demandent des compétences techniques et des connaissances du contexte local plus importantes.

La réalisation des tâches quotidiennes d'urbanisme par le secteur Aménagement et constructions sont moins spécifiques et des nouveaux collaborateurs peuvent les prendre en charge plus rapidement.

Cette stratégie permettra également de limiter les dépenses en engageant une personne (ou plusieurs) plus généraliste que spécialiste.

Pour cela, le Conseil communal propose d'affecter une nouvelle personne à engager aux fonctions suivantes :

- 0.5 EPT comme chef-fe de secteur Aménagement de constructions
- 0.2 EPT comme assistant-e administratif-ive du service Territoire

Le cahier des charges de cette nouvelle personne est remis en annexe.

Comme vous l'avez certainement déjà constaté dans les médias, la recherche de cette personne est en cours pour une entrée en fonction idéale dès le 1er septembre 2019. Toutefois, le contrat ne sera signé qu'après l'acceptation de l'arrêté en annexe par votre Autorité.

Comme la structure de l'organigramme communal le prévoit, cette nouvelle personne reportera directement à l'actuel chef de service Territoire.

4 Conséquences financières

L'arrivée de cette nouvelle personne va augmenter la charge de personnel dans le service Territoire qui est dans la fonction 79000 du plan comptable MCH2. En application de l'art. 7, al. 1, lettre c) du règlement communal sur les finances (RCF), un crédit d'engagement est requis pour les engagements fermes à charge du compte de résultats, s'étendant sur plusieurs exercices.

En fonction de l'expérience et des capacités de la personne qui sera engagée, cette fonction est attribuée à une classe entre 5 et 7.

Fonction	Classe	Charge annuelle pour 0.7 EPT 2019 (prorata 4 mois)		Charge annuelle pour 0.7 EPT 2020 et suivantes	
		Min	Max	Min	Max
Chef-fe de secteur Assistant-e adm.	5	19'143.-	26'992.-	57'430.-	80'976.-
	6	20'530.-	28'946.-	61'589.-	86'840.-
	7	21'981.-	30'993.-	65'943.-	92'980.-
	Moy.	24'764.-		74'293.-	

Tableau 1 : charge annuelle en francs en fonction de la classe comprenant salaire brut et charges employeur

Par conséquent, une demande d'augmentation du budget 79000 / 301xx et compte 79000 / 305xx y relatif de 25'000 francs pour l'année 2019 et de 75'000 francs pour les années suivantes est demandée pour financer l'engagement de cette personne supplémentaire à un taux de 0.7 EPT.

Cette demande de crédit budgétaire supplémentaire rentre dans la compétence financière du Conseil communal pour l'année 2019. Toutefois, la charge reste pérenne et le montant n'est pas négligeable

pour les années suivantes. Par conséquent, il se justifie de rédiger ce rapport et le faire approuver par votre Autorité.

5 Conséquences sur le personnel communal

Deux personnes actuellement en place sont concernées par l'engagement de cette nouvelle personne.

L'actuel chef de secteur qui est aussi notre chef de service y verra un allègement de 0.5 EPT qui permettra de diminuer ses actuelles heures supplémentaires effectuées régulièrement, mais aussi et surtout de consacrer du temps supplémentaire au développement des divers grands projets.

Concernant la collaboratrice administrative du secteur Aménagement et constructions, actuellement à 0.7 EPT, aucun changement direct et simultané ne sera induit par la venue d'une nouvelle personne, même si la nouvelle personne deviendra son chef hiérarchique à laquelle elle devra désormais reporter. Toutefois, certaines tâches qui lui sont attribuées mais qui ne pouvaient jusqu'à présent pas être accomplies, ou pas suffisamment à satisfaction, ceci essentiellement par manque de temps, pourront enfin l'être (p.ex. la tenue du registre des bâtiments - REGBL -, l'établissement de statistiques, l'établissement des facturations et le suivi des dossiers, etc.).

6 Conclusion

En prévision des différents investissements et des grands travaux à venir, il est important de planifier une capacité en ressources humaines suffisante au sein de l'administration communale afin de mener ces nouvelles tâches.

Cet engagement d'une personne supplémentaire permettra de libérer les EPT nécessaires dans le personnel actuellement en poste pour réaliser ces grands projets dès la fin de cette année et pour les années futures.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant la demande de crédit supplémentaire pour l'engagement d'un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le Service Territoire d'un montant de 25'000 francs.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 20 mai 2019 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit budgétaire supplémentaire de 25'000 francs pour l'année 2019 et un crédit budgétaire de 75'000 francs pour les années suivantes pour l'engagement d'un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire

Annexe 2 : Organigramme actuel du personnel communal

Annexe 3 : Cahier des charges du/de la chef-fe de secteur Aménagement de constructions et assistant-e administratif-ive du service Territoire

13 juin 2019

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit budgétaire supplémentaire de 25’000 francs pour l’année 2019 et un crédit d’engagement de 75'000 francs pour les années suivantes pour l’engagement d’un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 20 mai 2019
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF),
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission d’urbanisme,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit budgétaire supplémentaire 2019

Article premier
Un crédit budgétaire supplémentaire de 25'000 francs est accordé en 2019 au Conseil communal pour l’engagement d’un-e chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire.

Exercices budgétaires 2020 et suivants

Art. 2
Le Conseil communal est autorisé à porter au budget communal, dès l’année 2020, une dépense annuelle maximum de 75’000 francs en vue de financer la fonction de chef-fe de secteur et assistant-e administratif-ive pour le service Territoire.

Comptabilisation

Art. 3
La dépense annuelle est à comptabiliser au compte de résultats dans les rubriques du groupe par nature 30 « Charges de personnel »..

Montant, évolution

Art. 4
Le montant de la dépense est adapté selon l’évolution annuelle de l’échelle de classification des traitements de la fonction publique neuchâteloise.

Exécution

Art. 5
Le Conseil communal est chargé de l’exécution du présent arrêté, à l’expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

Organigramme de La Tène NE

CONSEIL GÉNÉRAL

CONSEIL COMMUNAL

Secrétariat politique

Administrateur communal
Yanick Boillod
Adjoint
Malissa Tomic
Assistantes administratives
Sophie Matthey
Patricia Blunier
Collaboratrice administrative
Camille Dubois
Huissier
Jahangir Rizvi

Administration

Chef de service
Yanick Boillod
Assistante administrative
Sophie Matthey

Réception, contrôle des habitants

Cheffe de secteur
Audrey Jaggi
Collab. admin.
Nathalie Schepis

Ressources humaines et archivage

Cheffe de secteur
Nathalie Schepis

Information, communication et informatique

Cheffe de secteur
Sophie Matthey
Collaboratrice administrative
Morgane Matter

Sécurité communale

Chef de secteur
Luigi Beltrando
Accompagnatrices scolaires
Cécile Homberger
Anne-Catherine Lapaire
Donatina Plumey

Finances

Chef de service
Yves Bucher

Comptabilité, finances assurances

Chef de secteur
Yves Bucher
Collaboratrices administratives
Céline Heller
Sarah Leuba

Immeubles PF

Chef de secteur
Yves Bucher

Economat

Cheffe de secteur
Céline Heller

Infrastructures

Chef de service
Aurélien Karg
Collaboratrice administrative
Nathalie Schepis

Voirie, espaces verts

Chef de secteur
Aurélien Karg
Voyers
Stéphane Basilico
Joel Ribeiro Cardao
Delphine Dubois
Mustafa Karatas
Manuel Lopes

Immeubles PA

Chef de secteur
Frédéric Meyer
Concierges
Kodzo Kokoroko
Claudio Penaloza
Angelo Rossier
Agnès Wälti

Territoire

Chef de service
Malissa Tomic
Collaboratrice administrative
Camille Dubois

Aménagement et constructions

Chef de secteur
Malissa Tomic
Collaboratrice administrative
Michelle Catastini

Mobilité

Chef de secteur
Malissa Tomic

Services industriels

Chef de secteur
Malissa Tomic
Aide ponctuelle
Secteur voirie, espaces verts

Camping

Chef de secteur
Eric Boijentin
Employé
Christian Ruchti

Sociétal

Chef de service
Yanick Boillod

Bibliothèque-médiathèque

Cheffe de secteur
Luciana Della Rovere
Aide-bibliothécaire
Anna Bracher

Espace Troglodyte

Chef de secteur
Vahram Stocco
Animateur socio-culturel
Manuel Rouyer

Petite enfance

Education

Santé

Aide sociale, vieillesse

Sécurité

Déchets, eaux usées

Apprenti(e)s

CFC Agent d'exploitation
Ikenna Ofokansi
CFC Employée de commerce
Zilan Ürküp
CFC Assistante socio-éducative
Pamela Panese

Avril 2019

République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier des charges – XXX

Service(s)	Territoire
Secteur(s)	Aménagement et constructions
Fonction(s)	Chef-fe de secteur Assistant-e administratif-ive
Taux d'activité	70 %

1. Tâches liées à la conduite du service

(Néant)

2. Tâches liées à la conduite du/des secteurs

29.1 Conduite du secteur
29.2 Soutien administratif du secteur
29.4 Exécution administrative du secteur

3. Tâches opérationnelles

17.1 Aménagement et constructions

- gestion des permis de construire
- réception des dossiers, contrôle et suivi
- gestion des oppositions ; organisation des séances de conciliation
- prise de procès-verbaux
- rédaction des décisions communales (permis de construire, levées d'opposition,…)
- visites de conformités
- traitement des demandes de renseignements
- participation aux projets de modification du plan d'aménagement local (PS, PQ, …)
- participation aux divers groupes de travail pour la révision du PAL
- gestion des aspects administratifs et techniques des projets (PS, PQ)
- participation aux séances d'information publique
- renseignements auprès des particuliers et entreprises en matière de réseaux (eaux, épuration, …)

17.3 Police des constructions

- gestion de la police des constructions
- surveillance générale

17.4 Territoire

- gestion du courrier entrant
- publication des documents sur *Echotène*
- rédaction de courriers
- gestion du calendrier (planification des rendez-vous, organisation des séances)
- gestion de l'échéancier du service
- prise de notes, rédaction, relecture et mise en forme des rapports
- appui administratif du secteur urbanisme
- prise de procès-verbaux lors des séances de conciliation

L'énumération des tâches opérationnelles n'a pas un caractère exhaustif ; un nouveau cahier des charges peut être établi en cas de besoin.

PROJET

4. Charges particulières

- Collaboration soutenue avec le chef de service Territoire
- Participation obligatoire aux séances de commission d'urbanisme
- Sur demande de sa hiérarchie, traiter des mandats spécifiques

5. Compétences opérationnelles et financières particulières

- Selon annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal (ROCC), délégation de compétences opérationnelles et financières.

6. Autres documents

Font parties intégrantes du présent cahier des charges les documents suivants :

- Charte du personnel
- Guide du collaborateur

Lieu : Date :

Le titulaire : Signature :

Le chef de service/ L'administrateur : Signature :

PROJET